

**Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif  
au projet de concentration économique concernant la prise par la  
société « The Carlyle Group Inc. », à travers la société « CP Spruce  
Holdings, SCSp », du contrôle exclusif du segment des soins rénaux de  
la Société « Baxter International Inc. », connu sous le nom de  
« Vantive »**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

**Noms des entreprises et groupes concernées :**

- **L'acquéreur indirect** : La société « The Carlyle Group Inc. »;
- **L'acquéreur direct** : La société « CP Spruce Holdings, SCSp »;
- **La cible** : Le segment des soins rénaux de la société « Baxter International Inc. », connu sous le nom de « Vantive ».

**Nature de l'opération**

- Prise du contrôle exclusif.

**Secteurs économiques concernés**

- Secteur de la fourniture de produits de thérapie de remplacement rénal (TRR)

**Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations**

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 21 octobre 2024.

## RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant la prise par la société « The Carlyle Group Inc. », à travers la société « CP Spruce Holdings, SCSp », du contrôle exclusif indirect du segment des soins rénaux de la société « Baxter International Inc. », connu sous le nom de « Vantive ».

« *The Carlyle Group Inc.* » est une société de droit américain, active dans la gestion alternative et gérant des fonds investissant à l'échelle internationale dans trois disciplines d'investissement : (i) le capital-investissement (y compris le capital-investissement des entreprises, d'immobilier et de ressources naturelles) ; (ii) le crédit (y compris le crédit liquide, le crédit illiquide et le crédit d'actifs réels) ; et (iii) les solutions d'investissement (programme des fonds de capital-investissement, qui comprend le fonds primaire, le fonds secondaire et les activités de co-investissement correspondantes).

« *CP Spruce Holdings, SCSp* » est une société en commandite spéciale luxembourgeoise, constituée aux fins de la réalisation de l'opération

« *Vantive* » est le segment des soins rénaux de « *Baxter International Inc.* », société de droit américain. Elle est principalement active dans la fourniture de produits de thérapie de remplacement rénal (TRR). Les produits TRR sont utilisés pour traiter les patients souffrant d'insuffisance rénale.

Fait à Rabat, le 10 octobre 2024